

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision n° 2012-12 du 9 février 2012 portant nomination d'experts  
auprès de la commission de thérapie génique et cellulaire**

NOR : ETSM1230064S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 1243-38 et suivants et D. 5321-7 et  
suivants,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission de thérapie génique et cellulaire, au titre de  
l'année 2012 :

M. CORNU (Olivier).  
M. MASCARD (Éric).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de  
la santé.

Fait le 9 février 2012.

*Le directeur général,*  
PR D. MARANINCHI